

**Dispositifs d’INJEP Veille & Actus n° 487 du 6 juillet 2022**

**Sport et culture : 1 décret et 2 arrêtés**

# [Décret n° 2022-925 du 22 juin 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045954509) relatif aux modalités d'obtention et de renouvellement d'une licence par une fédération sportive ainsi qu'aux modalités d'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agrééeJournal officiel du 23 juin 2022

Ce décret, pris en application des articles [23](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000045287568&idArticle=JORFARTI000045287594&categorieLien=cid) et [24](https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?cidTexte=JORFTEXT000045287568&idArticle=JORFARTI000045287595&categorieLien=cid) de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France, modifie certaines dispositions du [code du sport](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006071318&dateTexte=29990101&categorieLien=cid) relatives au certificat médical et au questionnaire de santé afin de prendre en compte l'évolution du contrôle, par les fédérations sportives, de l'absence de contre-indication à la pratique du sport pour les personnes majeures, hors disciplines à contraintes particulières.

# [Arrêté du 22 juin 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045957055) relatif aux modalités de la surveillance médicale des sportifs professionnels salariésJournal officiel du 23 juin 2022

L'article A. 231-5 du code du sport est ainsi rédigé :

« Art. A 231-5. - Au plus tard dans les deux mois suivant l'embauche des sportifs professionnels salariés, puis annuellement, ceux-ci se soumettent aux examens prévus à l'article A. 231-3.
« En complément, les fédérations sportives délégataires ou les ligues professionnelles peuvent exiger la réalisation d'examens médicaux supplémentaires, adaptés à leur discipline sportive et selon une fréquence qu'elles déterminent. »

# [Arrêté du 22 juin 2022](https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046006367) relatif à la validation des projets de performance fédéraux des fédérations sportives

# Journal officiel du 3 juillet 2022L’Arrêté du 22 juin 2022 porte sur la validation des projets de performance fédéraux des fédérations sportives.